



Arrondissement de Pontarlier
Canton de Valdahon

CCAS de Valdahon

Date de convocation :
14 septembre 2023

OBJET

FINANCES RESIDENCE
AUTONOMIE : tarifs
hébergement 2023

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 9
votants : 11

DECISION

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Date d'affichage : 22/09/2023

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

N° 23.31

Séance du 21 septembre 2023

Président de séance : Mme Sylvie LE HIR, présidente du CCAS

Etaient présents : Mme LE HIR, Mme GUILLEUX, Mme VUILLEMIN, M MANZONI, Mme POURET, Mme FERNIOT, M KURT, M ANDREZ, M LAPOIRE
Etaient absents : M DUMONT, Mme GIRAUD, Mme BRECHEMIER, Mme LIME VIEILLE, Mme CHABRIER, M ARNAL

Secrétaire de séance : Mme LE HIR

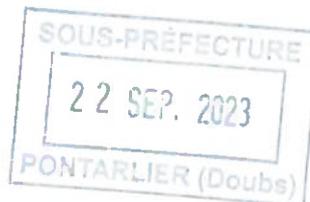
Procurations de vote : M DUMONT / Mme GUILLEUX, Mme BRECHEMIER / Mme VUILLEMIN

Suite à l'arrêté référencé n°SPQO23_62763-AR du département du Doubs, les prix de journée d'hébergement de la Résidence Autonomie DENISE VIENNET à compter du 1^{er} septembre 2023 sont les suivants :

- Tarif personne seule	23,84€
(2022 : 21,66 €)	
- Tarif couple	26,22€
(2022 : 23,83 €)	

Pour rappel, le prix de journée de l'hébergement comprend le loyer de l'appartement, les charges (eau, électricité, chauffage, ordures ménagères), la téléalarme, les travaux ou intervention, diverses fournitures nécessaires (changement d'ampoule...), entretien des communs, animations (sauf exception).

Le Conseil d'administration approuve les nouveaux prix de journée hébergement de la Résidence Autonomie.



Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La présidente du CCAS
Sylvie LE HIR